



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24137312

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

10 SEP. 2024

DU BRABANT WALLON

N° d'entreprise : **0750 746 841**

Nom

(en entier) : **P³LAB**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue du Morimont 33 à 1341 Ottignies-Louvain-la-Neuve**

Objet de l'acte : Constatation de la réalisation d'apports en numéraire supplémentaires avec émission de nouvelles actions de classe C - Attribution de droits de souscription anti-dilutifs - Modification des statuts - Pouvoirs

Monsieur Antoine POUPPEZ de KETTENIS de HOLLAEKEN, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la société à responsabilité limitée « P³LAB », dont le siège est établi à 1341 Ottignies-Louvain-la-Neuve, Rue du Morimont 33, inscrite au Registre des Personnes Morales (Brabant wallon) sous le numéro 0750.746.84, a requis Maître Sibylle FALLA, Notaire, résidant à Bruxelles, le 25 mars 2024, enregistré au bureau de l'Enregistrement sécurité juridique de Bruxelles 3, le 28 mars suivant, volume 0 folio 0, case 8233, aux droits de cinquante euros 50 (EUR), perçu par le Receveur, d'acter authentiquement ce qui suit :

I. Constatation de la réalisation d'apports en numéraire supplémentaires avec émission de nouvelles actions de classe C

1. L'investissement Additionnel a été réalisé et libéré à concurrence d'un montant total de sept cent cinquante mille euros (750.000,00 €)

2. Ces apports en numéraire ont été libéré intégralement et les fonds ont préalablement au présent acte été déposés au compte spécial ouvert au nom de la société auprès de la banque BNP PARIBAS FORTIS.

Une preuve de ce dépôt est déposée au jour de l'acte sur le bureau du Notaire soussigné qui la conservera dans son dossier.

II. Attribution de droits de souscription anti-dilutifs

En conséquence de l'investissement Additionnel, il est attribué à chaque apporteur trois (3) droits de souscription anti-dilutifs permettant à leur titulaire de souscrire, contre paiement d'un prix d'exercice s'élevant à 0,01 € par droit de souscription anti-dilutifs, à des nouvelles actions de classe C et qui participeront aux bénéfices de la société à partir de et pour l'exercice fiscal complet durant lequel les actions anti-dilutives auront été souscrites.

Les modalités et conditions de ces droits de souscription anti-dilutifs ont été déterminées lors de l'assemblée générale extraordinaire précitée du 29 décembre 2023.

III. Modifications aux statuts

En conséquence de l'investissement Additionnel, l'article 5 alinéa 1 des statuts est modifié comme suit :

ARTICLE 5

Il existe 3.768.010 actions, réparties en trois classes d'actions A, B et C dont 1.500.000 actions de classe A ou actions A, 1.375.464 actions de classe B ou actions B et 892.546 actions de classe C ou actions C. Chaque action est émise en contrepartie d'un apport.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Reservé
au
Moniteur
belge

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Sibylle FALLA, Notaire associée

Déposé en même temps : expédition conforme de l'acte, procurations, statuts coordonnés.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/09/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)